

Logement social à Paris : Toujours plus de transparence

2014

JUILLET

ANONYMISATION DES DOSSIERS

Lors des commissions de désignation, les dossiers des demandeurs de logement sont étudiés de manière anonyme

OCTOBRE

MISE EN PLACE DE LA COTATION

Les dossiers sont classés selon un nombre de points



QU'EST-CE QUE LA COTATION ?

La cotation est un outil pour une sélection transparente des demandeurs de logement basée sur plusieurs critères (suroccupation dans votre logement actuel, part de votre revenu que vous consacrez actuellement à votre loyer..).

Chaque année, les désignations faites sur les logements dont la Ville est réservataire sont réalisées en utilisant la cotation.

En savoir plus sur logementsocial.paris.fr/cotation

2015



AVRIL

LANCEMENT DU SITE LOC'ANNONCES

Les demandeurs peuvent à présent postuler chaque semaine sur le logement qui leur convient parmi les annonces d'appartements du parc social

OCTOBRE

OUVERTURE DES COMMISSIONS DE DÉSIGNATION

Chaque semaine les Parisiennes et Parisiens assistent aux commissions



2018

JUIN

PREMIÈRE COMMISSION CITOYENNE

La Maire de Paris donne un droit de vote aux Parisiennes et Parisiens inscrits aux commissions

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION ?

Chaque semaine, la commission, composée d'élus du Conseil de Paris et de représentants d'associations qualifiées au titre de leur implication dans le logement, examine environ 150 dossiers. Parmi cinq dossiers, la commission en choisit trois pour chaque logement. Ces trois dossiers classés par ordre de priorité sont ensuite transmis au bailleur social.



+ d'infos sur paris.fr/logementsocial